

LA PASTORALE DE MONSEIGNEUR MERCIER

(Roberto J. PAYRO, pour *La Nación*)

Bruxelles. Se réfère au 25 décembre 1914, date à laquelle la lettre-pastorale a été écrite par Mgr. Mercier.

La lecture et la publication de la lettre pastorale de l'éminent archevêque de Malines, monseigneur Mercier, homme illustre et patriote, dont les prises de position intellectuelles et morales sont universellement reconnues, a engendré émotion et enthousiasme en Belgique.

Monseigneur Mercier a expressément ordonné à tous les prêtres de son diocèse de lire cette pastorale, sans omettre un seul mot, le jour du nouvel an (et les dimanches suivants, si le temps leur faisait défaut pour la lire en une seule fois). Cet ordre était très important, car la lettre contient des réflexions politiques tellement justes, mais

tellement audacieuses dans les circonstances actuelles, que certains timorés auraient pu les omettre afin de ne pas s'exposer aux représailles : l'autorité allemande ne plaisante pas et elle ne pouvait que très mal prendre les déclarations de monseigneur Mercier, qui constituent un admirable acte de courage et de patriotisme.

L'illustre prélat belge évoque effectivement, en ces moments tragiques, le souvenir des évêques de l'Eglise primitive qui bravaient les persécutions, la prison et même la mort en condamnant les tyrans et encourageant leur colère.

La lecture du document historique auquel je me réfère et dont les lecteurs trouveront la traduction plus bas (**N.d.T.**), fut faite le premier jour de l'an et les premiers dimanches de janvier, dans toutes les paroisses des provinces d'Anvers et du Brabant, devant des assemblées innombrables, composées non seulement de fidèles, mais également d'agnostiques qui, pour le bien de la patrie, communient aujourd'hui, unis par une même idée et un

même sentiment. Et la lettre-pastorale, imprimée, fut vendue dans les églises à des fins caritatives.

Celui ou celle qui lira ces pages comprendra immédiatement que l'autorité allemande ne pouvait pas en prendre connaissance sans une violente colère ; mais ce ne fut le cas qu'après la lecture, c'est-à-dire seulement lorsqu'elle ne pouvait plus annuler l'effet que la pastorale avait produit sur tous les catholiques.

Une personne très haut placée m'affirme savoir, de source signe de foi, que le général, baron von Bissing, gouverneur général de Belgique, à qui on a communiqué le document peu après qu'il a été lu dans les églises, le premier jour de l'an, est entré dans une grande colère et qu'il a ordonné à trois officiers de partir immédiatement pour Malines et d'arrêter le cardinal Mercier, pour avoir ignoré l'autorité allemande.

Les officiers sortaient de la Kommandantur quand ils croisèrent l'un des conseillers auliques allemands envoyés

en Belgique, qui leur demanda où ils se rendaient avec tant de précipitation et, quand il le sut, il leur dit :

- *C'est très bien mais attendez un moment, pendant que je parle à monsieur le gouverneur, parce qu'il se peut que cette mesure soit amendée ...*

Le conseiller aulique monta immédiatement au bureau du baron von Bissing et il lui expliqua que son ordre était une très grave faute politique qui, non seulement susciterait un mouvement de protestation énergique de la part des catholiques et conservateurs belges, avec des répercussions dans tout le monde chrétien, mais qu'il aurait aussi pour conséquence la condamnation par le Pape, dont Guillaume II, pour contrarier la France, se présente comme protecteur depuis des années ; et, enfin, que d'après le concordat, l'Eglise belge ne dépendait en aucune façon de l'autorité civile ni militaire, que la violation de ce traité ne manquerait pas d'entraîner des réclamations de la part

du Vatican, en tous points contraires à l'intérêt de l'Allemagne au moment où l'Italie éprouve tant de difficultés à rester neutre.

- *D'après ce que je sais – ajouta le conseiller –, on raconte que le cardinal de Malines, résolu à faire tout ce qui est humainement possible pour irriter encore davantage l'opinion publique contre l'Allemagne, désire, plus que nous, que nous l'arrêtions ou que nous lui causions un tort quelconque. N'entrons pas candidement dans son jeu et n'accordons pas une plus grande importance à l'affaire. C'est la meilleure chose à faire...*

Le général von Bissing donna un contre-ordre et le cardinal Mercier, qui avait effectivement préparé ses valises, persuadé qu'on l'arrêterait, ne fut pas molesté ... d'une manière directe.

Mais l'autorité allemande tenta d'amener le cardinal Mercier à se rétracter et d'empêcher la lecture de sa

pastorale dans les églises de son diocèse, sans parvenir, bien sûr, à obtenir ni l'une ni l'autre chose. L'archevêque de Malines ayant concrétisé cet acte de courage et de patriotisme, après mûre réflexion et en ne sachant que trop à quoi il s'exposait, ce n'était pas pour, ensuite, faire marche arrière. Ayant l'âme bien trempée, il n'est pas non plus homme à se laisser intimider.

Malgré tout, cela ne convenait pas aux Allemands de laisser les choses ainsi, et voici ce que, en date du 9 janvier, quelques jours après la première lecture de la pastorale, ils ont fait publier officiellement dans les journaux, comme document émanant du gouvernement général (**N.d.T.** : voir Paul MAX, 11/01/1915) :

*"Son Eminence l'Archevêque de Malines, Monseigneur Mercier, suivant une ancienne coutume, a adressé **pour la fête de Noël**, aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale qui traite en partie des grands événements politiques des derniers mois.*

"La presse étrangère en a donné des comptes rendus inexacts et a prétendu qu'à la suite de cette lettre pastorale le cardinal serait tenu séquestré dans son palais de Malines, par des officiers allemands, et même qu'il aurait été arrêté.

"Le gouverneur général a déjà fait déclarer officiellement que ces deux affirmations sont dénuées de tout fondement. Il n'a jamais songé à entraver la liberté du prince de l'Eglise dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques.

"Cependant, la lettre pastorale contenait des passages blessants pour l'Allemagne et qui, par conséquent, ne permettaient pas aux autorités allemandes de s'en désintéresser.

"Malgré cela, par respect pour la sainteté du lieu et pour ne pas heurter les sentiments des fidèles, la lecture de la lettre pastorale dans les églises n'a pas été empêchée par la force.

"Le gouverneur général s'est borné à prendre les

mesures policières que la situation comportait en vertu de son arrêté du 13 octobre 1914, qui soumet formellement tous les produits d'imprimerie à la censure du gouvernement général. L'imprimeur chargé de l'impression et de la distribution de la lettre pastorale a donc été appelé à rendre compte à la justice de son infraction à l'arrêté susmentionné, et les exemplaires trouvés ont été saisis.

"Dans un échange de lettres avec le gouverneur général au sujet de la lettre pastorale, le cardinal a déclaré que, vu l'opinion du gouverneur général sur la portée éventuelle de la lecture, il n'insistait pas pour astreindre le clergé à reprendre la lecture de la lettre pastorale et à la répandre dans les foyers."

La première chose qui saute aux yeux est le sort réservé au pauvre imprimeur, arrêté par les Allemands, le couperet frappant le plus faible une fois de plus. Il fallait sanctionner quelqu'un et, comme le Pape n'est pas

derrière le brave industriel, l'ire prussienne a pu s'abattre impunément sur lui ...

Mais ce n'est pas tout. On a déjà vu que le général von Bissing a songé à réellement appréhender le prince de l'Eglise, contrairement à ce qu'il dit dans sa déclaration.

Deuxièmement, quatre curés du diocèse de Malines ont été arrêtés sur ordre des subalternes du gouverneur général, pour avoir lu la pastorale. Il n'y a donc pas eu tant de respect que cela de la "*sainteté du lieu*" et ces subalternes, trop assimilés aux premières impulsions de leur supérieur, l'ont mis en mauvaise posture et l'ont obligé à les désavouer pour avoir pensé et agi comme lui, à défaut d'avoir pu réaliser complètement son désir.

Troisièmement, la lecture de la pastorale s'est poursuivie dimanche passé (**N.d.T.** : 10/01/1915) dans toutes les églises du diocèse de Malines, sans qu'une seule fasse défaut. Et les paroissiens l'écoutèrent debout, émus et enthousiastes. A présent, les éditions imprimées,

manuscrites, dactylographiées, de la pastorale circulent discrètement, mais en nombre croissant, et aucune personne qui le souhaite n'est privée de son exemplaire.

Aucun acte des hommes publics belges, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'a eu, depuis le début de la guerre, une portée comparable à celle de l'exploit patriotique accompli par le cardinal Mercier, si ce n'est, peut-être, l'admirable attitude du roi Albert qui, dès le premier jour de danger, n'abandonne pas un moment le front des troupes, donnant l'exemple à son peuple, ou la conduite exemplaire du bourgmestre de Bruxelles, M. Adolphe Max (**N.d.T.**), prisonnier en Allemagne et qui n'est malheureusement pas remplacé par quelqu'un de son envergure.

Le cardinal Mercier a eu le sacré culot de dire la vérité à la face de l'envahisseur, cette vérité dont nous tous sommes garants, les témoins nationaux et étrangers, francs-maçons et cléricaux, catholiques, libéraux,

socialistes, Flamands et Wallons, pauvres et riches.

On comprend, dès lors, la colère prussienne à la lecture de phrases comme celles-ci :

*"Des centaines d'innocents furent fusillés (...) hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillés ou brûlés. Dans mon diocèse seul, je sais que treize religieux furent mis à mort. L'un d'eux, le curé de Gelrode, tombé en martyr ..." (N.d.T.: *Patriotisme et Endurance*, partie « *Patriotisme* », page 8)*

Mais leur irritation devant ces effroyables accusations et celles qui suivent ne peut pas être égale à celle que doit engendrer chez tous les gouvernants allemands la négation de leur autorité, proclamée du haut de la chaire sacrée, en proférant ces paroles viriles et catégoriques :

"Je ne vous demande point, remarquez-le, de renoncer à aucune de vos espérances patriotiques.

"Au contraire, je considère comme une obligation de

ma charge pastorale de vous définir vos devoirs de conscience en face du Pouvoir qui a envahi notre sol et qui, « momentanément », en occupe la majeure partie.

"Ce Pouvoir n'est pas une autorité légitime.

"Et, dès lors, dans l'intime de votre âme, vous ne lui devez ni estime, ni attachement, ni obéissance.

"L'unique pouvoir légitime en Belgique est celui qui appartient à notre Roi, à son gouvernement, aux représentants de la nation. Lui seul est pour nous l'autorité. Lui seul a droit à l'affection de nos coeurs, à notre soumission.

*"D'eux-mêmes, les actes d'administration publique de l'occupant seraient sans vigueur, mais l'autorité légitime ratifie tacitement ceux que justifie l'intérêt général et de cette ratification seule leur vient toute leur valeur juridique." (N.d.T.: *Patriotisme et Endurance*, partie « *Endurance* », pp. 19-20)*

L'imprimeur de ces superbes déclarations patriotiques,

M. Francis Dessain (**N.d.T.**) de Malines, a été, comme je l'ai dit, arrêté sur ordre du gouverneur allemand et l'on m'assure que son imprimerie a été mise sous séquestre.

Pour en terminer avec cette affaire, je dirai que l'on parle beaucoup d'une lettre-circulaire de von Bissing aux prêtres du diocèse de Malines qui, d'après la copie qui m'est parvenue, est rédigée comme suit :

"Bruxelles, le 7 janvier 1915. – A la suite de mes observations, le Cardinal Mercier de Malines m'a déclaré par écrit et verbalement qu'il n'avait pas eu l'intention d'exciter ou d'inquiéter la population par sa lettre pastorale et qu'il n'en avait pas attendu un tel effet. Qu'il avait insisté particulièrement sur la nécessité d'obéissance de la part de la population envers l'occupant, même si un patriote se sent intérieurement en état d'opposition. Mais, dans le cas où je craindrais tout de même une excitation, le cardinal n'insistait pas pour exiger de son clergé la lecture répétée les dimanches suivants et prévue dans la conclusion de la lettre-pastorale,

non plus que pour la diffusion de celle-ci.

"Cette hypothèse se réalise pour moi.

"Je renouvelle donc ma défense du 2 janvier de cette année, concernant la lecture et la diffusion de la lettre pastorale.

"J'attire l'attention du clergé sur ce point qu'il se trouverait en contradiction avec la déclaration écrite de son Cardinal, en agissant à l'encontre de sa défense."

Mais cette lettre fut, deux jours plus tard, disqualifiée par une autre que monseigneur Evrard, doyen (**N.d.T.** : de Sainte-Gudule) de Bruxelles, adressa aux curés de la ville, et qui dit :

"Bruxelles, le 9 janvier 1915. – Monsieur le Curé : Je rentre de Malines.

"Malgré l'écrit de défense reçu hier, Son Eminence le Cardinal veut que l'on fasse lecture de sa lettre :

"Cet écrit de défense est habile et faux. Ni verbalement, ni par écrit, je n'ai rien retiré et ne retire

rien de mes instructions antérieures, et je proteste contre la violence qui est faite à la liberté de mon ministère pastoral."

"Voilà ce que le Cardinal m'a dicté." Il a ajouté :

"On a tout fait pour me faire signer des atténuations à ma lettre : je n'ai pas signé. Maintenant, on cherche à séparer mon clergé de moi en l'empêchant de lire. J'ai fait mon devoir ; mon clergé doit savoir s'il va faire le sien."

La pastorale fut, je le répète, à nouveau lue et, dans beaucoup d'églises, les fidèles applaudirent.

*

Permettez-moi à présent une courte parenthèse.

Je peux, me semble-t-il, pour cette seule fois, faire référence à ma personne, non en son honneur mais bien en holocauste à la vérité.

Le *Kölnische Zeitung* prétend que, en racontant les atrocités de Dinant (N.d.T.) j'ai menti et fait de la

diffamation. Certains Allemands m'ont écrit depuis Buenos Aires dans le même sens. Comme on le verra à la pastorale de monseigneur Mercier, je suis en bonne compagnie ...

Loin de mentir ou d'exagérer, j'ai bien pris soin de ne rien affirmer qui ne reposât sur des preuves irréfutables.

Ainsi, par exemple, on doute ou feint de douter que M. Himmer, notre infortuné vice-consul, aurait invoqué sa qualité quand ils allaient le fusiller, comme si ce n'était pas un réflexe instinctif inévitable. Même en état d'atonie, il aurait réussi à le faire de façon subconsciente et si les témoignages font défaut qu'il le fit – mais ce n'est certainement pas le cas –, on pourrait en avoir plus qu'une véhémence présomption : on en a la certitude.

J'insiste sur le fait que tout ce que j'ai écrit d'une manière affirmative est dûment et strictement vérifié. Si l'on ne révèle, pour le moment, plus d'autres atrocités, c'est

pour deux raisons : la première, parce que l'immense majorité des témoins oculaires ont été fusillés ; la seconde – et je suis autorisé par qui de droit (**N.d.T.** : Madame Himmer) à avancer cette affirmation –, la seconde est que les habitants de Dinant et ceux des autres localités, théâtre de scènes analogues de barbarie, sont menacés de la peine de mort s'ils arrivent à témoigner de ce qui s'est passé dans leurs villages.

Il existe, cependant, de tout cela un copieux dossier d'instruction, rempli de signatures, récoltées dans chaque région par les personnes les plus respectables. Un exemplaire de ce dossier est en lieu sûr et il sera exhibé lorsqu'il n'y aura plus de risques de persécutions et de mort pour les centaines de personnes qui l'ont signé. Un autre exemplaire se trouve à cette heure entre les mains du pape Benoît XV.

La vérité est, une fois de plus, en marche, et elle ne s'arrêtera pas en cours de route. Tout est une question de

temps.

J'ajouterai, pour terminer, que le nombre de cadavres de Dinantais fusillés, identifiés jusqu'à présent, se monte à 593 et que l'on continue à en exhumer, rallongeant cette terrible liste sanglante.

Sur la liste en ma possession figurent : pas moins de quarante-six femmes (âgées et jeunes) et filles ; deux prêtres ; trente-trois vieillards de plus de soixante ans ; quinze adolescents de quinze ans ou moins ; et dix garçonnetts, le plus jeune âgé de trois semaines, le plus âgé ayant cinq ans.

Et la liste n'est pas complète ...

Roberto J. Payró

Copyright, 2014 : Bernard GOORDEN, pour la traduction française.

PAYRO ; « *La Pastoral de Monseñor Mercier* », in LA NACION ; 11/03/1915.

Notes du traducteur (N.d.T.) :

Grâce à l'admirable travail de Benoît Majerus et Sven Soupart, le *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) de Paul MAX (cousin du bourgmestre Adolphe MAX) est accessible sur INTERNET – il a été publié aux Archives de la Ville de Bruxelles / Archief van de Stad Brussel en 2006 – ; il nous semble intéressant d'en comparer des passages avec certains événements évoqués par Roberto J. Payró.

(http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20Oguerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)

Paul MAX dit en dates des :

Mardi 5 janvier 1915 (page 159). (...) On ne parle que de la lettre pastorale du Cardinal Mercier qui est, paraît-il, admirable : on en a lu la première moitié dans les églises, dimanche dernier, on en lira l'autre moitié dimanche prochain. La lettre, qui n'est qu'un long réquisitoire contre la violation de la parole donnée et les atrocités commises, est d'une précision terrible. Elle est précédée de quelques mots en latin donnant ordre formel à tous les curés de toutes les paroisses de la lire « *coûte que coûte* ». On dit qu'à la suite de cette lettre, Mgr. Mercier a été consigné en son palais épiscopal.

Dimanche 10 janvier 1915 (page 160). (...) On a lu ce matin, dans les églises, la dernière partie de la « lettre de Mgr. Mercier ». (...)

Lundi 11 janvier 1915 (page 161). (...) Au sujet de la lettre de Mgr. Mercier, voici le communiqué allemand que publient les journaux :

Son Eminence l'Archevêque de Malines, Mgr Mercier, suivant une ancienne coutume, a adressé pour la fête de Noël, aux fidèles de son diocèse, une lettre pastorale qui traite en partie des grands événements politiques des derniers mois. La presse étrangère en a donné des comptes rendus inexacts et a prétendu qu'à la suite de cette lettre pastorale le cardinal serait tenu sequestré dans son palais, à Malines, par des officiers allemands, et même qu'il aurait été arrêté. Le gouverneur général a déjà fait déclarer officiellement que ces deux affirmations sont dénuées de tout fondement. Il n'a jamais songé à entraver la liberté du prince de l'Eglise dans l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Cependant, la lettre pastorale contenait des pas-

sages blessants pour l'Allemagne et qui, par conséquent, ne permettaient pas aux autorités allemandes de s'en désintéresser. Malgré cela, par respect pour la sainteté du lieu et pour ne pas heurter les sentiments des fidèles, la lecture de la lettre pastorale dans les églises n'a pas été empêchée par la force. Le gouverneur général s'est borné à prendre les mesures policières que la situation comportait en vertu de son arrêté du 13 octobre 1914, qui soumet formellement tous les produits d'imprimerie à la censure du gouvernement général. L'imprimeur chargé de l'impression et de la distribution de la lettre pastorale a donc été appelé à rendre compte à la justice de son infraction à l'arrêté susmentionné et les exemplaires trouvés ont été saisis.

Dans un échange de lettre avec le gouverneur général au sujet de la lettre pastorale, le cardinal a déclaré que, vu l'opinion du gouverneur général sur la portée éventuelle de la lecture, il n'insistait pas pour astreindre le clergé à reprendre la lecture de la lettre pastorale et à la répandre dans les foyers.

« *La lecture du document historique auquel je me réfère et dont les lecteurs trouveront la traduction plus bas* » (**chez nous**, la version intégrale, infra) : ***Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines sur le Patriotisme et l'Endurance***. Noël 1914.

Pour la lettre pastorale **avec de superbes illustrations**, voyez :

<http://www.maredret.be/abbayedemaredret/atelierdenluminure/patriotismeetendurance/patriotismeetendurance.htm>

Patriotisme et Endurance ; édition Imprimerie P. JAMOTTE, 26 pages (**à laquelle nous nous référons**) :

<http://archives.aml-cfwb.be/ressources/public/MLA/02835/AML-MLA-02835.pdf>

Le texte intégral de *Patriotisme et Endurance* figure donc à la fin des notes relatives à notre traduction.

« *L'imprimeur de ces superbes déclarations patriotiques* » est *M. Francis Dessain* » (voir revue *Pastoralia*, Archidiocèse de Malines-Bruxelles, juin 2014, N°6, p. 169) :

http://www.catho-bruxelles.be/IMG/pdf/pastoralia_6_light_.pdf

« *Conduite exemplaire du bourgmestre de Bruxelles, M. Adolphe Max* ». Voir :

PAYRO ; « *Un ciudadano ; el burgomaestre Max* (1-5) » ; in LA NACION ; 29/01/1915-02/02/1915.

La version française de ces articles de PAYRO sur Adolphe

MAX, assurée par nos soins, est accessible sur INTERNET,
pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADA%20NO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

PAYRO ; « *Dos representantes argentinos muertos en la guerra* », in *LA NACION* ; 17/11/1914 (« *Massacres de Dinant* ») peut être consulté sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/upload/19141020%20PAYRO%20DEUX%20REPRESENTANTS%20ARGENTINS%20TUES%20DANS%20LA%20GUERRE.pdf>

Certaines affiches des autorités allemandes peuvent être consultées en suivant le lien INTERNET :

<http://www.14-18.bruxelles.be/index.php/fr/affiches>

Source également intéressante :

<http://warpress.cegesoma.be/fr>

PATRIOTISME ET ENDURANCE

Voici le **texte intégral** de la très belle lettre pastorale de Mgr MERCIER :

Malines, Noël 1914

MES BIEN CHERS FRERES,

Il ne me serait pas possible de vous dire à quel point votre souvenir m'est demeuré présent, durant ces mois de souffrance et de deuil que nous venons de traverser. J'ai dû brusquement vous quitter, le 20 août, pour aller rendre au Pape vénéré et aimé, que nous venions de perdre, mes derniers devoirs, et pour m'acquitter d'une obligation de conscience à laquelle je ne pouvais me soustraire, à l'élection du successeur de Pie X, le Pontife qui régit aujourd'hui l'Eglise, sous le nom, plein de promesses et d'espérances, de Benoît XV.

A Rome même j'appris, coup sur coup, la destruction

partielle de la collégiale de Louvain, l'incendie de la bibliothèque et d'installations scientifiques de notre grande Université, la dévastation de la ville, les fusillades, les tortures infligées à des femmes, à des enfants, à des hommes sans défense. Et tandis que je frémissais encore de ces horreurs, les agences télégraphiques nous annonçaient le bombardement de notre admirable église métropolitaine, de l'église de Notre-Dame au-delà la Dyle, du palais épiscopal, et de quartiers considérables de notre chère Cité Malinoise.

Eloigné de mon diocèse, sans moyen de communication avec vous, je dus concentrer en mon âme ma douleur et la porter, avec votre souvenir qui ne me quittait point, au pied du crucifix.

Et cette pensée soutint mon courage et me fut une lumière : une catastrophe s'abat sur le monde, tue disais-je, et notre chère petite Belgique, si fidèle à Dieu, pourtant, dans la masse de sa population, si fière dans son patriotisme, si grande dans son roi et dans son gouvernement, en est la première victime. Elle saigne, ses fils tombent, par milliers, dans nos forts, sur les champs de bataille, pour défendre son droit et l'intégrité de son territoire ; bientôt, il n'y aura plus sur le sol belge, une seule famille qui ne soit en deuil ; pourquoi, ô mon Dieu, toutes ces douleurs ? Seigneur, Seigneur, nous avez-vous abandonnés ?

Alors, je regardai mon crucifix ; je contemplai Jésus, le doux et humble agneau de Dieu, meurtri, enveloppé de son sang comme d'une tunique, et je crus entendre tomber de ses lèvres les paroles que le Psalmiste profère en son nom « *Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Pourquoi refusez-vous de me secourir et d'entendre mes plaintes ?* » (1).

Et le murmure s'arrêta sur mes lèvres, et je pensai à ce qu'avait dit dans son Evangile Notre divin Sauveur: « *Il ne faut pas que le serviteur soit mieux traité que son Maître* » (2). Le chrétien est le disciple d'un Dieu qui s'est fait homme pour souffrir et pour mourir. Se raidir contre la douleur, se révolter contre la Providence, parce qu'elle permet la souffrance et le deuil, c'est oublier ses origines, l'école où l'on a été formé, l'exemplaire que chacun de nous porte incrusté dans son nom de chrétien, qu'il honore à, son foyer, contemple sur l'autel devant lequel il prie, et souhaite sur la tombe où il doit dormir son dernier sommeil.

Mes très chers Frères, nous reviendrons tout à l'heure sur la loi providentielle de la souffrance, mais vous ne niez pas que, s'il a plu à un Dieu fait homme, saint, innocent, sans souillure, de souffrir et de mourir pour nous, pécheurs, coupables, criminels peut-être, il nous sied mal de nous plaindre, quoi que nous ayons à endurer : la vérité est qu'aucune catastrophe au monde, tant qu'elle n'atteint que des créatures, n'est comparable à celle que nos péchés ont provoquée et dont un Dieu voulut être Lui-même, au

Calvaire, l'innocente victime.

Cette vérité fondamentale rappelée, je me sens mieux à l'aise, pour vous inviter à regarder en face la situation qui nous est faite à tous, et pour vous parler sans ambages, de nos devoirs aussi bien que de nos espérances.

Ces devoirs, je les résume en deux mots : *Patriotisme* et *Endurance*.

PATRIOTISME

Nos très chers Frères, j'aspirais à me faire l'interprète de la reconnaissance qui nous anime, vous et nous, que l'âge, la situation sociale, les circonstances font bénéficier de l'héroïsme d'autrui sans nous y associer d'une façon immédiate et positive.

Lorsque, dès mon retour de Rome, au Havre, déjà, j'allai saluer nos blessés belges, français ou anglais ; lorsque, plus tard, à Malines, à Louvain, à Anvers, il me fut donné de serrer la main à ces braves, qui portaient dans leurs tissus une balle ou, au front une blessure pour avoir marché à l'assaut de l'ennemi ou soutenu le choc de ses attaques, il me venait spontanément aux lèvres pour eux une parole de reconnaissance émue Mes vaillants amis, leur disais-je, c'est pour nous, pour chacun de nous, pour moi, que vous avez exposé votre vie et que vous souffrez. J'ai besoin de vous dire mon respect, ma gratitude, et de vous assurer que le pays entier

sait ce qu'il vous doit.

C'est que, en effet, nos soldats sont nos sauveurs. Une première fois, à Liège, ils ont sauvé la France, une seconde fois, en Flandre, ils ont arrêté la marche de l'ennemi vers Calais ; la France et l'Angleterre ne l'ignorent point, et la Belgique apparaît aujourd'hui devant elles, et devant le monde entier, d'ailleurs, comme une terre de héros. Jamais, de ma vie, je ne me suis senti aussi fier d'être Belge que, lorsque traversant les gares françaises, faisant halte à Paris, visitant Londres, je fus partout le témoin de l'admiration enthousiaste de nos alliés pour l'héroïsme de notre armée. Notre Roi est, dans l'estime de tous, au sommet de l'échelle morale; il est seul, sans doute, à l'ignorer, tandis que, pareil au plus simple des soldats, il parcourt les tranchées et encourage de la sérénité de son sourire ceux à qui il demande de ne point douter de la patrie.

Le premier devoir de tout citoyen belge, à l'heure présente, est la reconnaissance envers notre armée.

Si un homme vous avait sauvé d'un naufrage ou d'un incendie, vous vous jugeriez lié envers lui par une dette d'éternelle gratitude.

Ce n'est pas un homme, ce sont deux cent cinquante mille hommes qui se battent, souffrent, tombent pour vous, afin que vous demeuriez libres, afin que la Belgique garde son indépendance, sa dynastie, son union patriotique et que, après

les péripéties qui se déroulent sur les champs de bataille, elle se relève plus noble, plus fière, plus pure, plus glorieuse que jamais.

Priez tous les jours, mes Frères, pour ces deux cent cinquante mille hommes et pour les chefs qui les conduisent à la victoire ; priez pour nos frères d'armes ; priez pour ceux qui sont tombés, priez pour ceux qui luttent toujours ; priez pour les recrues qui se préparent aux luttes de demain.

En votre nom, je leur envoie d'ici le salut de notre confraternelle sympathie et l'assurance que, non seulement nous prions pour le succès de leurs armes et pour le salut éternel de leurs âmes, mais que nous acceptons, à leur intention, tout ce qu'il y a de pénible, physiquement et moralement, pour nous, dans notre oppression momentanée, tout ce que l'avenir peut nous réserver encore d'humiliations temporaires, d'angoisses et de douleurs.

Au jour de la victoire finale, nous serons tous à l'honneur, il est juste qu'aujourd'hui nous soyons tous à la peine.

D'après des échos que j'ai pu recueillir, il semble que, de certains milieux où la population a le moins souffert, il s'élève parfois, contre Dieu, des paroles amères qui, si elles étaient froidement calculées, seraient presque blasphématoires.

Oh ! je ne comprends que trop les révoltes de l'instinct naturel contre les maux qui se sont abattus sur la catholique Belgique : le cri de la conscience est toujours, que le succès couronne sur l'heure la vertu, et que l'injustice soit aussitôt réprimée.

Mais les voies de Dieu ne sont point les nôtres, dit l'Écriture ; la Providence donne libre cours, durant l'intervalle que sa sagesse a mesuré, au jeu des passions humaines et à l'entrechoquement des intérêts. Dieu est patient, parce qu'il est éternel. Le dernier mot, celui de la miséricorde, est pour ceux qui ont foi à l'amour.

« Pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi te troubles-tu ? / *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me ?* Espère en Dieu ; bénis-Le quand même. N'est-il pas ton sauveur et ton Dieu ? / *Spera in Deo quoniam adhuc confitebor illi, salutare vultus mei et Deus meus* » (3).

Lorsque le saint homme, Job, que Dieu voulait offrir en modèle de constance aux générations futures, avait été, coup sur coup, privé par Satan de ses biens, de ses enfants, de sa santé, ses amis défilait devant lui en le narguant et l'incitaient à la révolte ; sa femme lui suggérait des pensées de blasphème et d'imprécation : « *Que gagnes-tu à demeurer intègre*, lui disait-elle ; *maudis donc Dieu et meurs* » (4). Seul l'homme de Dieu était inébranlable dans sa foi. Tu tiens le langage d'une insensée, répliquait-il ; lorsque Dieu nous comblait de ses dons, nous les recevions de sa main ; pourquoi refuserions-nous

aujourd'hui les maux dont il nous afflige? Il est le Maître. Il donne, il reprend : Que son Saint Nom soit toujours béni ! / *Domimus dedit, Dominus abstulit ; sicut Domino placuit ita factum est. Sit nomen Domini benedictum !* » (5).

Or l'expérience a démontré que le saint homme avait raison ; il plut au Seigneur de récompenser, dès ici-bas, son serviteur fidèle ; il lui rendit, au double, tout ce qui lui avait été repris et, par égard pour lui, fit grâce à ses amis (6).

Moins que personne, peut-être, j'ignore ce qu'a souffert notre pauvre pays. Et aucun Belge ne doutera, j'espère, du retentissement, en mon âme de citoyen et d'évêque, de toutes ces douleurs. Ces quatre derniers mois me semblent avoir duré un siècle.

Par milliers, nos braves ont été fauchés ; les épouses, les mères pleurent des absents qu'elles ne reverront plus ; les foyers se vident, la misère s'étend, l'angoisse est poignante. A Malines, à Anvers, j'ai connu la population de deux grandes cités livrées, l'une durant six heures, l'autre durant trente-quatre heures d'un bombardement continu aux affres de la mort. J'ai parcouru la plupart des régions les plus dévastées du diocèse : Duffel, Lierre, Berlaer, Saint-Rombaut, Konings-Hoyckt, Mortsel, Waelhem, Muysen, Wavre-Sainte-Catherine, Wavre-Notre-Dame, Sempst, Weerde, Eppenheim, Hofstade, Elewyt, Rymenam, Boort-

Meerbeek, Wespelaer, Haecht, Werchter-Wackerzeel, Rotselaer, Tremeloo, Louvain et les agglomérations suburbaines, Blauwput, Kessel-Loo, Boven-Loo, Linden, Herent, Thildonck, Bueken, Helst, Aerschot, Wesemael, Hersselt, Diest, Schaffen, Molenstede, Rillaer, Gelrode, et ce que j'ai vu de ruines et de cendres dépasse tout ce que, malgré mes appréhensions pourtant très vives, j'avais pu imaginer. Certaines parties de mon diocèse, que je n'ai pas encore trouvé le temps de revoir, Haekendover, Roosbeek, Boutersem, Budingen, Neerlinder, Ottignies, Mousty, Wavre, Beyghem, Cappelle-au-Bois, Humbeek, Nieuwenrode, Liezele, Londerzeel, Heyndonck, Mariekerke, Weert, Blaesvelt, ont subi les mêmes ravages. Eglises, écoles, asiles, hôpitaux, couvents, en nombre considérable, sont hors d'usage ou en ruines. Des villages entiers ont quasi disparu. A Werchter-Wackerzeel, par exemple, sur 380 foyers, il en reste 130 ; à Tremeloo, les deux tiers de la commune sont rasés; à Bueken, sur 100 maisons, il en reste 20 ; à Schaffen, d'une agglomération de 200 habitations, 189 ont disparu, il en reste 11. A Louvain, le tiers de l'étendue bâtie de la cité est détruit ; 1.074 immeubles ont disparu ; sur le territoire de la ville et des communes suburbaines, Kessel-Loo, Herent et Heverlée réunies, il y a un total de 1.823 immeubles incendiés.

Dans cette chère cité louvaniste, dont je ne parviens pas à détacher mes souvenirs, la superbe collégiale de Saint-Pierre ne

recouvrera plus son ancienne splendeur; l'antique collège Saint-Yves, l'école des beaux-arts de la ville, l'école commerciale et consulaire de l'Université, les halles séculaires, notre riche bibliothèque, avec ses collections, ses incunables, ses manuscrits inédits, ses archives ; la galerie de ses gloires depuis les premiers jours de sa fondation, portraits des recteurs, des chanceliers, des professeurs illustres, au spectacle desquels, maîtres et élèves d'aujourd'hui s'imprégnaient de noblesse traditionnelle et s'animaient au travail : toute cette accumulation de richesses intellectuelles, historiques, artistiques, fruit de cinq siècles de labeur, tout est anéanti.

De nombreuses paroisses furent privées de leur pasteur. J'entends encore l'accent douloureux d'un vieillard à qui je demandais s'il avait eu la Messe, le Dimanche, dans son église ébréchée. «Voilà deux mois me répondit-il, que nous n'avons plus vu de prêtre. » Le curé et le vicaire étaient dans un camp de concentration à Munsterlagen, non loin de Hanovre.

Des milliers de citoyens belges ont été ainsi déportés dans les prisons d'Allemagne, à Munsterlagen, à Celle, à Magdebourg. Munsterlagen seul a compté 3.100 prisonniers civils. L'histoire dira les tortures physiques et morales de leur long calvaire.

Des centaines d'innocents furent fusillés ; je ne possède pas au complet ce sinistre nécrologe, mais je sais qu'il y en eut, notamment, 91 à Aerschot, et que là, sous la menace de la

mort, leurs concitoyens furent contraints de creuser les fosses de sépulture. Dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes, 176 personnes, hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillées ou brûlées.

Dans mon diocèse seul, je sais que treize prêtres ou religieux furent mis à mort (7). L'un d'eux, le curé de Gelrode est, selon toute vraisemblance, tombé en martyr. J'ai fait un pèlerinage à sa tombe, et, entouré des ouailles qu'il paissait hier encore avec le zèle d'un apôtre, je lui ai demandé de garder du haut du ciel, sa paroisse, le diocèse, la patrie.

Nous ne pouvons ni compter nos morts, ni mesurer l'étendue de nos ruines. Que serait-ce, si nous portions nos pas vers les régions de Liège, de Namur, d'Andenne, de Dinant, de Tamines, de Charleroi, vers Virton, la Semois, tout le Luxembourg; vers Termonde, Dixmude, nos deux Flandres (8) ?

Là même, où les vies sont sauvées et les édifices matériels intacts, que de souffrances cachées ! Les familles, hier encore dans l'aisance, sont dans la gêne; le commerce est arrêté; l'activité des métiers est suspendue ; l'industrie chôme ; des milliers et des milliers d'ouvriers sont sans travail, les ouvrières, les filles de magasin, d'humbles servantes sont privées de leur gagne-pain ; et ces pauvres âmes se retournent fiévreuses sur leur lit de douleur, et vous demandent à quand la fin ?

Nous ne pouvons que répondre C'est le secret de Dieu.

Oui, mes bien chers Frères, c'est le secret de Dieu. Il est le Maître des événements et le souverain régulateur des Sociétés. « *Domini est terra et plenitudo ejus ; orbis terrarum et universi qui habitant in eo / La terre est à Vous, Seigneur, avec tout ce qu'elle contient ; à Vous notre globe et tous ceux qui l'habitent.* » (9) La première relation qui surgit entre la créature et son Créateur est celle d'une dépendance absolue de la première au second. L'être est dépendant ; la nature, les facultés, les actes, les oeuvres le sont. A chaque instant qui s'écoule, la dépendance se renouvelle, parce que, sans le soutien du Tout-Puissant, l'existence de la première seconde s'évanouirait à la suivante. L'adoration, c'est-à-dire la reconnaissance de la souveraineté divine, n'est pas l'objet d'un acte fugitif, elle doit être l'état permanent de la créature consciente de ses origines. A chaque page de nos Ecritures, Jehovah affirme son souverain domaine. Toute l'économie de la Loi ancienne, toute l'histoire du peuple élu tendent au même objectif : maintenir Jehovah sur son trône, abattre les idoles.

« *Je suis le premier et le dernier, dit-il dans Isaïe, et, hors moi, il n'est point de Dieu. Qui est comme moi ? Qu'il s'avance et qu'il parle !... Existe-t-il un refuge autre que moi ? Je forme la lumière et je crée les ténèbres ; je fais la paix et je crée le malheur : c'est moi*

Jehovah qui fais tout cela ... Malheur à qui dispute avec Celui qui le forme, lui, tesson parmi les tessons de terre ! L'argile dit-elle au potier : Que fais-tu? et l'oeuvre à l'ouvrier : Tu es maladroit !... Parlez, exposez, qui délibérez. Mais, sachez-le, de Dieu juste et sauveur il n'en est point que moi. » (10)

Ah ! raison superbe, tu croyais pouvoir te passer de Dieu ! Tu ricanais quand, par son Christ et par son Eglise, il prononçait les paroles graves de l'expiation et de la pénitence. Enivré de tes succès éphémères, homme frivole, repu d'or et de plaisir, tu te suffisais insolemment à toi-même ! Et le vrai Dieu était relégué dans l'oubli, méconnu, blasphémé avec éclat, parfois, par ceux que leur situation chargeait de donner l'exemple du respect de l'ordre et de ses assises. L'anarchie pénétrait les couches inférieures ; les consciences droites se sentaient tentées de scandale : Jusques à quand, pensaient-elles, jusques à quand, Seigneur, tolérerez-vous l'orgueil de l'iniquité ? Où êtes-vous, Maître, et donnerez-vous donc finalement raison à l'impie qui proclame que vous vous désintéressez de votre œuvre ?

Un coup de foudre, et voici tous les calculs humains bouleversés. L'Europe entière tremble sur un volcan. La crainte du Seigneur est le principe de la sagesse. Les émotions se pressent dans les âmes, mais il en est une qui domine, c'est le sentiment que Dieu se

révèle le Maître.

Les nations qui, les premières, ont donné l'assaut et celles qui se défendent, se sentent également dans la main de Celui sans qui rien ne se fait, rien n'aboutit.

Des hommes déshabitués depuis longtemps de la prière, se retournent vers Dieu. Dans l'armée, dans le monde civil, en public, dans le secret des consciences, on prie. Et la prière n'est pas, cette fois, une parole apprise par coeur, qui effleure les lèvres, elle monte du fond de l'âme et se présente devant la Majesté Souveraine sous la forme sublime de l'offrande de la vie. C'est tout l'être qui s'immole à Dieu. C'est l'adoration, l'accomplissement du premier et fondamental précepte de l'ordre moral et religieux : *«Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies / Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne te mettras qu'à son service.»* (11)

Même ceux qui murmurent et ne se sentent pas le courage de courber le front sous la main qui nous frappe et nous sauve reconnaissent implicitement que Dieu est le Maître Suprême, car ils ne le blasphèment que parce qu'il se hâte trop peu, à leur gré, de s'accommoder à leurs désirs.

Quant à nous, mes Frères, nous voulons sincèrement L'adorer. Nous ne voyons pas encore, dans tout son éclat, la révélation de sa sagesse, mais notre foi lui fait crédit. Nous

nous humilions devant sa justice et nous espérons en sa miséricorde. Avec le saint homme Tobie, nous reconnaissons qu'Il nous châtie, parce que nous avons péché, mais nous savons qu'Il nous sauvera parce qu'Il est miséricordieux. « *Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : et ipso salvabit nos propter misericordiam suam* » (12).

Il serait cruel d'appuyer sur nos torts, au moment même où nous les payons si durement et avec tant de grandeur d'âme. Mais n'avouons-nous pas que nous avons quelque chose à expier ? A qui Il a beaucoup donné, Dieu a le droit de beaucoup demander : « *Omni autem cui multum datum est, multum quaeretur ab eo* » (13). Or, le niveau moral et religieux du pays montait-il de pair avec sa prospérité économique ? Le repos dominical, l'assistance à la Messe du dimanche, le respect du mariage, les lois de la modestie, qu'en faisiez-vous ? Que devenaient, même dans les familles chrétiennes, la simplicité de nos pères, l'esprit de pénitence, la confiance dans l'autorité ? Et nous, religieux, prêtres, évêques, nous surtout, dont la sublime mission est de traduire dans notre vie, plus encore que dans nos discours, l'Évangile du Christ, nous donnions-nous assez le droit de redire à notre peuple la parole de l'Apôtre des nations : « *Copiez votre vie sur la mienne, comme la mienne est copiée sur celle du Christ / Imitatores mei estote, sicut et ego Christi ?* » (14). Nous

travaillions, oui ; nous priions, oui encore ; mais c'est trop peu. Nous sommes, par devoir d'état, les expiateurs publics des péchés du monde. Or, qu'est-ce qui dominait dans notre vie, le bien-être bourgeois ou l'expiation ?

Oh ! oui, tous nous tombions, à nos heures, sous le reproche que faisait l'Éternel à son peuple élu, après la sortie d'Égypte : « *J'avais engraisé mon peuple et il a regimbé ; mes fils ont été infidèles, ils m'ont traité comme si je n'étais pas leur Dieu ; je les traiterai comme s'ils n'étaient plus mon peuple. / Incrassatus est dilectus et recalcitravit ... Infideles filii ; ipsi me provocaverunt in eo, qui non erat Deus, et ego provocabo eos in eo, qui non est populus. » « Je les sauverai, cependant, car je ne veux pas que leurs adversaires se méprennent et disent : Notre main a été puissante ; c'est nous, et ce n'est pas l'Éternel qui a fait toutes ces choses. / Sed propter iram inimicorum distuli, ne forte superbirent hostes eorum et dicerent : Manus nostra excelsa, et non Dominus, fecit haec omnia » « Sachez donc que c'est moi qui suis Dieu, et qu'il n'y a point de Dieu autre que moi ; je fais vivre et je fais mourir, je blesse et je guéris / Videte quod ego sim solus, et non sit alius Deus praeter me. Ego occidam, et ego vivere faciam : percutiam et ego sanabo. » (15)*

Dieu sauvera la Belgique, mes Frères, vous n'en pouvez point

douter.

Disons mieux : il la sauve.

En vérité, à travers les lueurs des incendies et les vapeurs du sang, n'entrevoyez-vous pas, déjà, les témoignages de son amour ?

Est-il un patriote qui ne sente que la Belgique a grandi ?

Qui de nous aurait le courage de déchirer la dernière page de notre histoire ?

Qui ne contemple avec fierté le rayonnement de la gloire de la patrie meurtrie ?

Tandis que, dans la douleur, elle enfante l'héroïsme, notre mère verse de l'énergie dans le sang de ses fils, Nous avons besoin, avouons-le, d'une leçon de patriotisme.

Des Belges, en grand nombre, usaient leurs forces et gaspillaient leur temps en querelles stériles de classes, de races, de passions personnelles.

Mais lorsque, le 2 août, une puissance étrangère, confiante dans sa force et oublieuse de la foi des traités, osa menacer notre indépendance, tous les Belges, sans distinction, ni de parti, ni de condition, ni d'origine, se levèrent comme un seul homme, serrés contre leur Roi et leur gouvernement, pour dire à l'envahisseur : « *Tu ne passeras pas.* »

Du coup, nous voici résolument conscients de notre

patriotisme : c'est qu'il y a en chacun de nous un sentiment plus profond que l'intérêt personnel, que les liens du sang et la poussée des partis ; c'est le besoin et, par suite, la volonté de se dévouer à l'intérêt général, à ce que Rome appelait « *la chose publique / res publica* » : ce sentiment, c'est le ***Patriotisme***.

La ***Patrie*** n'est pas qu'une agglomération d'individus ou de familles habitant le même sol, échangeant entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage ou d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs, heureux ou pénibles : non, elle est une association d'âmes, au service d'une organisation sociale qu'il faut à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauvegarder et défendre, sous la direction de celui ou de ceux qui président à ses destinées.

Et c'est parce qu'ils ont une même âme que les compatriotes vivent, par leurs traditions, d'une même vie dans le passé ; par leurs communes aspirations et leurs communes espérances, d'un même prolongement de vie dans l'avenir.

Le patriotisme, principe interne d'unité et d'ordre, liaison organique des membres d'une même patrie, était regardé par l'élite des penseurs de la Grèce et de la Rome antiques, comme la plus haute des vertus naturelles. Aristote, le prince des philosophes païens, estimait que le désintéressement au

service de la cité, c'est-à-dire de Etat, est l'idéal terrestre par excellence.

La religion du Christ fait du patriotisme une loi : il n'y a point de parfait chrétien, qui ne soit un parfait patriote.

Elle surélève l'idéal de la raison païenne et le précise, en faisant voir qu'il ne se réalise que dans l'Absolu.

D'où vient, en effet, cet élan universel, irrésistible, qui emporte d'un coup toutes les volontés de la nation dans un même effort de cohésion et de résistance aux forces ennemies qui menacent son unité et son indépendance ?

Comment expliquer que, sur l'heure, tous les intérêts cèdent devant l'intérêt général ; que toutes les vies s'offrent à l'immolation ?

Il n'est pas vrai que l'Etat vaille, essentiellement, mieux que l'individu et la famille, attendu que le bien des familles et des individus est la raison d'être de son organisation.

Il n'est pas vrai que la patrie soit un dieu Moloch, sur l'autel de qui toutes les vies puissent être légitimement sacrifiées.

La brutalité des moeurs païennes et le despotisme des Césars avaient conduit à cette aberration — et le militarisme moderne tendait à la faire revivre — que l'état est omnipotent et que son pouvoir discrétionnaire crée le Droit.

Non, réplique la théologie chrétienne, le Droit, c'est la Paix,

c'est-à-dire l'ordre intérieur de la nation, bâti sur la Justice. Or, la Justice elle-même n'est absolue, que parce qu'elle est l'expression des rapports essentiels des hommes avec Dieu et entre eux. Aussi la guerre pour la guerre est-elle un crime. La guerre ne se justifie qu'à titre de moyen nécessaire pour assurer la paix.

« *Il ne faut pas que la paix serve de préparation à la guerre, dit saint Augustin, il ne faut faire la guerre que pour obtenir la paix / Non enim pax quaeritur ut bellum excitetur ; sed bellum geritur ut pax adquiratur.* » (16)

A la lumière de cet enseignement, que reprend à son compte saint Thomas d'Aquin (17), le patriotisme revêt un caractère religieux.

Les intérêts de famille, de classe, de parti, la vie corporelle de l'individu sont dans l'échelle des valeurs, au dessous de l'idéal patriotique, parce que cet idéal, c'est le Droit, qui est absolu. Ou encore, cet idéal, c'est la reconnaissance publique du Droit appliqué à la nation, l'Honneur national.

Or, il n'y a d'Absolu, dans la réalité, que Dieu. Dieu seul domine par sa sainteté et par la souveraineté de son empire, tous les intérêts et toutes les volontés.

Affirmer la nécessité absolue de tout subordonner au Droit, à la Justice, à l'Ordre, à la Vérité, c'est donc implicitement affirmer Dieu.

Et quand nos humbles soldats, à qui nous faisons compliment de leur héroïsme, nous répondaient avec simplicité « Nous n'avons fait

que notre Devoir » « l'Honneur l'exige », ils exprimaient, à leur façon, le caractère religieux de leur patriotisme.

Qui ne sent que le patriotisme est « *sacré* » et qu'une atteinte à la dignité nationale est une sorte de profanation sacrilège ?

Un officier d'état-major me demandait naguère si le soldat qui tombe au service d'une cause juste — et la nôtre l'est à l'évidence — est un martyr.

Dans l'acception rigoureuse et théologique du mot, non, le soldat n'est pas un martyr, car il meurt les armes à la main, tandis que le martyr se livre, sans défense, à la violence de ses bourreaux.

Mais si vous me demandez ce que je pense du salut éternel d'un brave qui donne consciencieusement sa vie pour défendre l'honneur de sa patrie et venger la justice violée, je n'hésite pas à répondre que sans aucun doute le Christ couronne la vaillance militaire, et que la mort, chrétiennement acceptée, assure au soldat le salut de son âme.

« *Nous n'avons pas, dit Notre-Seigneur, de meilleur moyen de pratiquer la charité, que de donner notre vie pour ceux que nous aimons. / Majorem hanc dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* » (18)

Le soldat qui meurt pour sauver ses frères, pour protéger les foyers et les autels de la patrie, accomplit cette forme supérieure de la charité.

Il n'aura pas toujours, je le veux, soumis à une analyse minutieuse la valeur morale de son sacrifice, mais est-il nécessaire de croire que Dieu demande au brave entraîné au feu du combat, les précisions méthodiques du moraliste ou du théologien ?

Nous admirons l'héroïsme du soldat : se pourrait-il que Dieu ne l'accueillît pas avec amour ?

Mères chrétiennes, soyez fières de vos fils. De toutes nos douleurs, la vôtre est, peut-être, la plus digne de nos respects. Il me semble vous voir, en deuil, mais debout, à côté de la Vierge des douleurs, au pied de la Croix. Laissez-nous vous offrir nos félicitations en même temps que nos condoléances. Tous nos héros ne figurent pas à l'ordre du jour des armées, mais nous sommes fondés à espérer pour eux la couronne immortelle qui ceint le front des élus.

Car telle est la vertu d'un acte de charité parfaite, qu'à lui seul il efface une vie entière de péché. D'un coupable, sur l'heure, il fait un saint.

Ce doit nous être à tous une consolation chrétienne de le penser, ceux qui, non seulement parmi les nôtres, mais dans n'importe quelle armée belligérante, obéissent de bonne foi, à la discipline de leurs chefs, pour servir une cause qu'ils croient juste, peuvent bénéficier de la vertu morale de leur

sacrifice. Et combien n'y en a-t-il pas, parmi ces jeunes gens de vingt ans, qui n'auraient pas eu, peut-être, le courage de bien vivre, et dans l'entraînement patriotique, se sentent le courage de bien mourir ?

N'est-il pas vrai, mes Frères, que Dieu a l'art suprême de mêler la miséricorde et la sagesse à la justice, et ne devez-vous pas reconnaître que, si la guerre est pour notre vie terrestre un fléau, dont nous mesurerions difficilement la force de destruction et l'étendue, elle est aussi pour les âmes un agent de purification, un facteur d'expiation, un levier qui les aide à gravir les hauteurs du patriotisme et du désintéressement chrétien ?

ENDURANCE

Nous pouvons le dire sans orgueil, mes Frères, notre petite Belgique a conquis le premier rang dans l'estime des nations.

Il s'est bien rencontré, je le sais, en Italie et en Hollande, notamment, des personnages habiles qui ont dit : Pourquoi exposer la Belgique à cette perte immense de richesses et d'hommes? N'eût-il pas suffi de protester verbalement contre l'agression ennemie ou de tirer, au besoin, un coup de canon à la frontière ?

Mais tous les hommes de cœur seront avec nous contre les inventeurs de ces calculs mesquins.

L'utilitarisme n'est, ni pour les individus ni pour les collectivités, la norme du civisme chrétien,

L'Article 7 du traité signé à Londres, le 19 avril 1839, par le Roi Léopold, au nom de la Belgique, d'une part ; par l'empereur d'Autriche, le Roi de France, la Reine d'Angleterre, le Roi de Prusse, l'Empereur de Russie, d'autre part, énonce que « la Belgique formera un État indépendant et perpétuellement neutre, et qu'elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les Etats.

De leur côté, les co-signataires du traité, « promettent, pour eux et pour leurs successeurs, sous la foi du serment, d'accomplir et d'observer ledit traité en tous ses points et articles, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu».

La Belgique était engagée d'honneur à défendre son indépendance : elle a tenu parole.

Les autres Puissances s'étaient engagées à respecter et à protéger la neutralité Belge : l'Allemagne a violé son serment, l'Angleterre y est fidèle.

Voilà les faits.

Les droits de la conscience sont souverains : il eût été indigne de nous, de nous retrancher derrière un simulacre de résistance.

Nous ne regrettons pas notre premier élan, nous en sommes fiers. Ecrivant à une heure tragique, une page solennelle de notre histoire,

nous l'avons voulue sincère et glorieuse.

Et nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance.

L'humble peuple nous donne l'exemple. Les citoyens de toutes les classes sociales ont prodigué leurs fils à la patrie ; mais lui, surtout, souffre des privations, du froid, peut-être de la faim. Or, si je juge de ses sentiments en général, par ce qu'il m'a été donné de constater dans les quartiers populaires de Malines, et dans les communes les plus affligées de mon diocèse, le peuple a de l'énergie dans sa souffrance. Il attend la revanche, il n'appelle point l'abdication.

L'épreuve est, dans les mains de la toute-puissance divine, une arme à deux tranchants.

Si vous vous révoltez contre elle, elle vous blessera à mort. Si vous courbez la tête et l'acceptez, elle vous sanctifiera.

« Dieu nous éprouve, dit l'Apôtre saint Jacques, mais ce n'est jamais Lui qui nous incite au mal. Tout ce qui vient de Lui est bon ; tout ce qui descend du ciel vers nous est, dans le dessein de Dieu, un jet de lumière et une marque d'amour. C'est nous qui, obéissant à l'attrait de passions désordonnées, transformons parfois les bienfaits de la Providence en un poison mortel ». « Heureux, conclut hardiment le vieil apôtre, heureux celui qui supporte avec patience ses tribulations : car, après qu'il aura fait preuve d'endurance, il recevra la couronne immortelle promise par Dieu à ceux qui l'aiment » (19).

Trêve donc à nos murmures, mes Frères.

Volontiers, je vous appliquerais les paroles que l'apôtre saint Paul, dans sa lettre aux Hébreux, adressait à tous les chrétiens, en leur rappelant l'exemple de l'immolation sanglante de Notre Seigneur sur sa croix « *Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, leur disait-il / Nundum usque ad sanguinem restitistis* » (20). Ce n'est pas seulement cet exemple universel et transcendant du Calvaire que je vous invite à regarder, c'est celui aussi de nos 30.000, peut-être 40.000 soldats qui ont versé leur sang pour la patrie. En regard de ces braves, dites-moi, vous qui êtes momentanément privés de votre confort habituel, de vos journaux, de vos facilités de voyages, de vos communications de familles, qu'avez-vous enduré, qu'avez-vous souffert ?

Que le patriotisme de notre armée, que l'héroïsme de notre Roi, de notre Reine bien-aimée, si touchante dans sa grande âme, nous servent de stimulant et de soutien ! Ne nous plaignons pas ; ne nous plaignons plus.

Méritons notre libération. Hâtons-la par notre vertu plus encore que par les prières de nos lèvres.

Courage, mes Frères, la souffrance passera ; la couronne de vie pour nos âmes, la gloire pour la nation ne passeront pas.

Je ne vous demande point, remarquez-le, de renoncer à aucune de vos espérances patriotiques.

Au contraire, je considère comme une obligation de ma charge

pastorale de vous définir vos devoirs de conscience en face du pouvoir qui a envahi notre sol et qui, momentanément, en occupe la majeure partie.

Ce pouvoir n'est pas une autorité légitime. Et, dès lors, dans l'intime de votre âme, vous ne lui devez ni estime, ni attachement, ni obéissance.

L'unique pouvoir légitime en Belgique est celui qui appartient à notre Roi, à son gouvernement, aux représentants de la nation. Lui seul est pour nous l'autorité. Lui seul a le droit à l'affection de nos cœurs, à notre soumission.

D'eux-mêmes les actes d'administration publique de l'occupant seraient sans vigueur, mais l'autorité légitime ratifie tacitement ceux que justifie l'intérêt général et de cette ratification seule leur vient toute leur valeur juridique.

Des provinces occupées ne sont Point des provinces conquises ; pas plus que la Galicie n'est province russe, la Belgique n'est province allemande.

Néanmoins, la partie occupée du pays est dans une situation de fait qu'elle doit loyalement subir. La plupart de nos villes se sont rendues à l'ennemi. Elles sont tenues de respecter les conditions souscrites de leur reddition.

Dès le début des opérations militaires, les autorités civiles du pays recommandèrent avec insistance aux particuliers de s'abstenir d'actes d'hostilité envers l'armée ennemie. Ces

recommandations restent en vigueur.

Notre armée a, seule, en partage avec les vaillants bataillons de nos alliés, l'honneur et la charge de la défense nationale. Sachons attendre d'elle la délivrance définitive.

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays et qui, dans le fond de leurs consciences, ne peuvent pas ne pas admirer l'énergie chevaleresque avec laquelle nous avons défendu et défendons notre indépendance, ayons les égards que commande l'intérêt général. Plusieurs d'entre elles protestent qu'elles veulent, aujourd'hui, dans la mesure où elles le pourront, atténuer nos épreuves et aider à la reprise, parmi nous, d'un minimum de vie publique régulière. Respectons les règlements qu'elles nous imposent, aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique. Ne faisons pas consister le courage dans la bravade, ni la bravoure dans l'agitation.

Vous, en particulier, mes bien chers Confrères dans le sacerdoce, soyez à la fois et les meilleurs gardiens du patriotisme, et les soutiens de l'ordre public.

Sur les champs de bataille, vous avez été magnifiques. Le Roi et l'armée admirent l'intrépidité de nos aumôniers militaires en face de la mort, la charité de nos ambulanciers et de nos brancardiers. Vos évêques sont fiers de vous.

Vous avez beaucoup souffert. Vous avez été durement

calomniés. Soyez patients. L'histoire vous vengera. Dès aujourd'hui, j'y apporte mon témoignage. Partout où je l'ai pu, j'ai interrogé les populations, le clergé, notamment un nombre déjà considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or, j'affirme sur l'honneur et je suis prêt à déclarer sous la foi du serment que je n'ai pas jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. Tous, au contraire, ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues, dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivait d'user de leur influence morale auprès de nos populations, pour les porter au calme et au respect des règlements militaires.

Persévérez dans ce ministère de paix qui est pour vous la forme la plus saine du patriotisme.

Acceptez de grand cœur les privations que vous avez à subir.

Simplifiez encore, si vous le pouvez, votre vie. L'un des vôtres, réduit par le pillage, à un état voisin de la misère, me disait, ces derniers jours : « *Je vis maintenant comme je voudrais avoir vécu toujours.* »

Multipliez les efforts de votre charité, corporelle et spirituelle. A l'exemple du grand Apôtre, « *laissez-vous assiéger chaque jour par les soucis que vous donne votre*

*église ; que personne ne dépérisse sans que vous dépérissiez ; que personne ne tombe, sans que vous vous sentiez vous-même tout en feu» (21). Faites-vous les champions des vertus, que vous commandent à la fois l'honneur civique et l'Évangile. «Que tout ce qui est vrai, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui est digne d'éloge, vertueux et méritoire, fasse l'objet de votre application. » Puisse la dignité de notre vie nous autoriser à faire nôtre, mes bien chers Confrères, cette fière conclusion de saint Paul : « *Ce que je vous ai enseigné, ce que vous avez entendu de moi, ce dont vous avez été les témoins dans ma vie, pratiquez-le, et le Dieu de paix sera avec vous / Quae et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, haec agite, et Deus pacis erit vobiscum.* » (22)*

CONCLUSION

Continuons donc, mes bien chers Frères, à prier, à faire pénitence, à assister à la sainte Messe et à communier pour la cause sainte de notre chère patrie.

Le dimanche 3 janvier, en particulier, sera un jour de prière universelle pour la Belgique et pour nos alliés.

Une communion générale et un salut solennel seront organisés en ce jour pour le succès de nos armes.

Le samedi de chaque semaine, je recommande à nouveau à MM. les Curés de célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme de nos soldats.

Les ressources pécuniaires sont, je le sais, rares chez tous. Néanmoins, si vous avez peu, donnez du peu que vous avez, afin d'alléger la misère de ceux de vos compatriotes qui se trouvent sans abri, sans charbon, sans pain à suffisance. J'ai chargé MM. les Curés de former à cet effet, dans chaque paroisse, un Comité de secours. Secondez-le et faites-moi charitablement parvenir les aumônes que vous pouvez soustraire à votre superflu, sinon à votre nécessaire, afin que je les distribue d'après les besoins qui me sont révélés.

Nos malheurs ont ému les autres nations. L'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse ; la France, la Hollande, les Etats-Unis, le Canada rivalisent de générosité pour soulager notre détresse. Ce spectacle est à la fois lugubre et grandiose. Ici encore se révèle la Sagesse Providentielle qui tire le bien du mal. En votre nom et au mien, mes Frères, j'offre aux gouvernements et aux nations qui se tournent si noblement vers nos malheurs, le témoignage ému de notre admiration et de notre reconnaissance.

Avec une bonté touchante, Notre Saint Père le Pape Benoît XV a été le premier à pencher son coeur paternel vers nous.

Lorsque, quelques instants après son élection, il daigna m'accueillir dans ses bras, j'eus la confiance de Lui demander

que sa toute première bénédiction pontificale fût pour la Belgique, alors déjà si durement éprouvée par la guerre. Il répondit avec empressement à mon désir que je savais être aussi le vôtre.

Aujourd'hui, avec une délicatesse exquise, Il prend l'initiative de renoncer à votre obole annuelle pour le Denier de Saint-Pierre. Dans un document, daté du beau jour de la fête de la Vierge Immaculée, Il daigne nous dire, combien vivement Il prend part à nos peines; Il prie pour nous, appelle sur la nation Belge la protection d'En-Haut, et nous invite à saluer dans la venue prochaine du Prince de la Paix l'aurore de jours meilleurs. Voici le texte de ce précieux document :

A Notre cher Fils Désiré Mercier, Cardinal- Prêtre de la Sainte Église Romaine, du titre de Saint-Pierre ès Liens, Archevêque de Malines, à Malines.

**NOTRE CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.**

La sollicitude paternelle que Nous portons à tous les fidèles que la divine Providence a confiés à Nos soins, Nous fait partager leurs malheurs plus encore que leurs joies.

Pouvions-Nous donc ne point éprouver une très vive douleur,

en considérant la nation Belge, que Nous aimons tant, réduite par une guerre, on ne peut plus cruelle et désastreuse, à une situation vraiment lamentable ?

Nous voyons, en effet, le roi des Belges et son auguste famille, les membres du gouvernement, les personnages considérables de la nation, les évêques, les prêtres, le peuple entier, endurer des maux qui remplissent de pitié tout cœur bien né, et que Notre âme, tout ardente d'amour paternel, est la première à ressentir. Aussi sous le poids de cette tristesse et de ce deuil, appelons-Nous de tous Nos vœux la fin de tant de malheurs. Puisse le Dieu de miséricorde hâter ce moment ! Entretemps, Nous Nous efforçons, autant qu'il est en Nous, d'adoucir d'aussi cuisantes douleurs. A ce titre, la démarche de Notre cher Fils le cardinal de Hartmann, archevêque de Cologne, à l'effet d'obtenir que les prisonniers prêtres Français ou Belges détenus en Allemagne fussent traités comme officiers, Nous fut très agréable, et Nous voulûmes lui en témoigner publiquement Notre gratitude.

Quant à la Belgique, on Nous a rapporté récemment que les fidèles de cette nation si éprouvée ne laissent pas, dans leur piété, de tourner vers Nous leurs regards et leurs pensées ; sous le coup eux-mêmes de tant de calamités, ils se proposent encore de recueillir, cette année, comme les années précédentes, le Denier de Saint-Pierre, pour subvenir aux nécessités du Saint Siège apostolique. Ce témoignage vraiment incomparable de

piété et d'attachement Nous remplit d'admiration : Nous l'agréons avec toute la bienveillance qu'il mérite et d'un coeur reconnaissant ; mais, eu égard à la situation si pénible dans laquelle Nos chers Fils se trouvent, Nous ne pouvons absolument pas Nous résoudre à encourager la réalisation de ce projet, si noble soit-il. Si l'on venait à recueillir quelque argent, Notre volonté est qu'il soit destiné à secourir le peuple belge, aussi illustre par sa noblesse et par sa piété qu'il est en ce moment digne de compassion.

Au milieu des difficultés et des angoisses de l'heure présente, Nous invitons ces fils qui Nous sont chers à se souvenir que *« le bras de Dieu n'est pas raccourci, qu'il peut toujours nous sauver, et que son oreille n'est pas sourde, mais peut toujours entendre notre prière »*.

Et que cet espoir du secours divin grandisse encore à l'approche des fêtes de Noël, dont le mystère célèbre la naissance de Notre-Seigneur et nous rappelle cette paix que Dieu a annoncée aux hommes par ses anges.

Puissent aussi les âmes tristes et affligées trouver réconfort et consolation dans l'assurance de la tendresse paternelle qui inspire Notre prière ; oui, que Dieu ait pitié de la nation Belge, qu'Il la comble de l'abondance de ses biens.

Comme gage de ces voeux, Nous accordons de grand coeur à tous et à chacun, et tout d'abord à vous Notre cher Fils, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de la Conception

immaculée de Notre-Dame, l'année MCMXIV, de Notre Pontificat la première.

BENOIT XV, PAPE.

UN DERNIER MOT.

Un dernier mot, mes biens chers Frères.

Au début de cette crise, je vous disais que au jour de la libération de notre territoire, nous saurions donner au Sacré-Coeur et à la Très Sainte Vierge un témoignage public de notre reconnaissance. Depuis cette date, j'ai pu consulter mes collègues de l'épiscopat et, d'accord avec eux, je vous demande de faire, dès que nous le pourrons, un nouvel effort pour hâter la construction de la Basilique nationale que la Belgique a promis de dédier au Sacré-Cœur. Aussitôt que le soleil de la paix luira sur notre pays, nous relèverons nos ruines, nous rendrons leur abri à ceux qui n'en ont plus, nous rebâtirons nos églises, nous réédifierons nos bibliothèques, et nous espérons bien mettre le couronnement à cette œuvre de reconstruction, en élevant, sur les hauteurs de la capitale de la Belgique, libre et catholique, la Basilique nationale du Sacré-Coeur. Puis, chaque

année, nous nous ferons un devoir de célébrer avec solennité, le vendredi après l'octave de la Fête-Dieu, la fête du Sacré-Coeur.

Enfin, dans chaque région du diocèse, le clergé organisera annuellement, un pèlerinage d'actions de grâce à l'un des sanctuaires privilégiés de la Sainte Vierge, afin d'honorer spécialement la Protectrice de notre indépendance nationale et la Médiatrice universelle de la société chrétienne.

La présente Lettre sera lue en plusieurs fois, le premier Jour de l'an et les dimanches qui suivront le jour où elle vous sera parvenue.

Agréez, mes bien chers Frères, les vœux que je forme pour vous et pour le bonheur de vos familles, et recevez, je vous prie, ma paternelle bénédiction.

D. J. CARD. MERCIER, ARCH. DE MALINES.

Notes sur la pastorale « *Patriotisme et Endurance* » :

(1) Ps. XXI, I

(2) Matth. X, 24

(3) Ps. XLII, 5

(4) *Dixit autem illi uxor sua : Adhuc tu permanes in simplicitate tua ! Benedic Deo et morere.* (Job, II, 9).

(5) Job, II, 10 ; I, 21.

(6) Job, XLI, 8-10.

(7) Leurs confrères en religion ou dans le sacerdoce seront soucieux de connaître leurs noms; les voici : Dupierreux, de la Compagnie de Jésus ; les Frères Sébastien et Allard, de la Congrégation des Joséphites ; le Frère Candide, de la Congrégation des Frères de la Miséricorde ; le Père Maximin, Capucin, et le Père Vincent, Conventuel ; Lombaerts, curé à Boven-Loo ; Goris, curé à Autgaerden ; l'abbé Carette, professeur au Collège Episcopal de Louvain ; De Clerck, curé à Bueken ; Dergent, curé à Gelrode ; Wouters Jean, curé au Pont-Brûlé. Diverses circonstances nous induisent à penser que le curé de Herent, Van Bladel, vénérable vieillard de soixante et onze ans, a aussi été tué, cependant, jusqu'à cette heure, son cadavre n'a pas été retrouvé.

(8) Je disais qu'il y a eu treize ecclésiastiques fusillés dans le diocèse de Malines. Il y en a, à ma connaissance actuelle, plus de trente dans les diocèses de Namur, de Tournai et de Liège ; Schlögel, curé d'Hastièrre ; Gille, curé de Couvin ; Pieret, vicaire à Etalle ; Alexandre, curé à Mussy-la-Ville ; Maréchal, séminariste de Maissin ; le R. P. Gillet, bénédictin de Maredsous ; le R. P. Nicolas, Prémontré de l'abbaye de Leffe ; deux frères de la même abbaye ; un Frère de la

Congrégation des Oblats ; Poskin, curé de Surice ; Hotlet, curé des Alloux ; Georges, curé de Tintigny ; Glouden, curé de Latour ; Zenden, curé retraité à Latour ; l'abbé Jacques ; Druet, curé d'Acoz ; Pollart, curé de Roselies ; Labeye, curé de Blegny-Trembleur ; Thielen, curé de Haccourt ; Janssen, curé d'Heure-le-Romain ; Chabot, curé de Forêt ; Dossogne, curé de Hockay ; Renzonnet, vicaire d'Olme ; Bilande, aumonier des sourds-muets, à Bouge ; l'abbé Docq, etc.

(9) Ps. XXIII, I

(10) Isaïe, XLV, 5 et suiv.

(11) Deut. Matth. IV, 10.

(12) Tobie XIII. 5.

(13) Luc, XII, 48.

(14) I Cor., XI, 1.

(15) Deuter, Canticum Moysis XXXII, 15.

(16) S. Aug, Ep. ad. Bonifacium, CLXXX, 6.

(17) Sum. Theol., II, 2, q, XL, art. 1.

(18) Joan., XV, 13.

(19) Hebr., XII. 4

(20) II Cor., IV, 28-29

(21) Phil., IV, 8-9.

(22) Jac., I, 12.